

26 juin 2020 -20:49

Appartient à [Conseil des ministres du 26 juin 2020](#)

Nouveau plan de lutte contre la tuberculose bovine

Sur proposition du ministre de l'Agriculture Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la lutte contre la tuberculose bovine.

Le projet vise à introduire un nouveau plan de lutte contre la tuberculose bovine, qui doit entrer en vigueur le plus rapidement possible afin d'améliorer le dépistage de la tuberculose chez les bovins et éviter toute propagation de la maladie qui pourrait conduire à des contaminations humaines. Il s'agit de mettre en place un système plus efficace et plus pratique de lutte contre la tuberculose bovine, qui tient compte des évolutions de l'élevage, de la pratique vétérinaire et des avancées scientifiques. Bien que la Belgique soit reconnue officiellement indemne de tuberculose bovine depuis 2003, un ou plusieurs foyers sont quand même détectés chaque année. D'un point de vue économique, il est très important que la Belgique conserve son statut officiellement indemne de tuberculose afin de permettre un commerce intracommunautaire rapide.

De nouveaux tests non bactériologiques seront utilisés dans la lutte contre la tuberculose ainsi qu'une surveillance du cheptel bovin, sur la base de ces nouveaux tests. Le Fonds budgétaire pour la santé et la qualité des animaux et des produits animaux prend en charge tous les frais d'analyse des tests non bactériologiques ainsi que les frais d'envoi des échantillons au laboratoire.

Dans le cadre de l'application de ce projet d'arrêté royal, l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) délègue certaines tâches aux associations de lutte contre les maladies animales. Ces associations seront chargées de centraliser, dans une banque de données, les résultats des tests effectués dans le cadre de la lutte contre la tuberculose. Elles seront également chargées de sélectionner les exploitations à échantillonner dans le cadre du programme de surveillance, en tenant compte des directives reçues de l'AFSCA.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des
Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration
sociale, chargé des Grandes villes
Avenue de la Toison d'Or 87 bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<https://ducarme.belgium.be>

Mathilde Vandenhoeke
Attachée de presse - porte-parole
+32 2 541 63 67
+32 478 70 09 92
mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be